

CHINE La lettre d'information

Le droit des travailleurs à l'organisation indépendante ne connaît pas de frontières.

Xu Zhangrun, professeur de droit renommé, a été limogé le 14 juillet par l'Université Tsinghua pour avoir critiqué le Parti. Idem pour Liang Yanping, de l'Université du Hubei, soutenant les manifestants de Hong Kong.

La Commission Enquête Chine s'est constituée, au lendemain de la répression du mouvement populaire de mai-juin 1989, pour exiger la libération de tous les prisonniers politiques. Dès janvier 1990, le 1er Banquet de solidarité réunissait militants chinois en exil et responsables syndicaux de huit pays et en janvier 1991 un appel fut lancé lors d'une conférence à Barcelone et repris dans cinquante-trois pays : les droits ouvriers et démocratiques ne connaissent pas de frontière. En particulier le droit de constituer librement des syndicats. La Commission s'est rendue en Chine à trois reprises : enquêtes sur les prisonniers politiques et sur l'application de la loi du Travail, solidarité avec les syndicalistes de Liaoyang. Elle a participé à plusieurs rencontres internationales, notamment en Asie. Elle organise chaque année un banquet de solidarité avec le peuple chinois et édite « La Lettre d'information » deux fois par mois depuis 1994.

Éditorial

La loi scélérate. Après les 370 arrestations lors des manifestations à Hong Kong le 1er juillet, premier jour de l'application de la loi sur la sécurité nationale publiée quelques heures plus tôt au journal officiel, chacun cherche à savoir si tel ou tel comportement peut le conduire devant un tribunal au titre de cette loi scélérate et se voir juger coupable, tant les articles permettent une vaste interprétation. Dix manifestants de ce 1er juillet ont été arrêtés en vertu de cette loi dont ils ignoraient même les termes ! Des avocats ont ainsi recensé « *l'obstruction systématique de parlementaires à l'Assemblée législative, les manifestations organisées devant les bureaux du gouvernement et le vandalisme des feux de signalisation et des biens publics* » mais aussi la définition de la subversion, comprenant des actions considérées comme « *interférant, perturbant ou compromettant gravement l'exécution des devoirs et fonctions* » des autorités chinoises et hongkongaises. Le pouvoir d'interpréter cette loi n'appartient pas aux tribunaux de Hong Kong.

Le tribunal pour une feuille blanche ? Ainsi, Lee Cheuk-yan, le secrétaire de la confédération syndicale HKCTU, pourrait-il être jugé à l'aune de cette loi sur la sécurité nationale ? En principe non, si l'on considère que cette loi liberticide n'est finalement pas rétroactive, mais les outrances officielles paraissent infinies puisque la police en est venue à arrêter le 7 juillet des jeunes gens qui brandissaient des feuilles blanches en guise de slogan... Déjà, des fonctionnaires avaient été suspendus pour suspicion d'implication dans des « activités publiques illégales » liées aux manifestations, des syndicalistes et employés licenciés dans la compagnie aérienne Cathay et dans les banques. Désormais, « *tous ceux à qui la liberté de naguère permettait de détenir des documents devenus dangereux se hâtent de les dissimuler. Le Musée de la mémoire de Tiananmen cache ses collections ; les libraires ne savent que faire des livres hos-*

tiles au pouvoir pékinois. Les propriétaires de nombreux sites internet au contenu compromettant les ferment de peur de donner prise aux poursuites. Les bibliothèques publiques elles-mêmes se plient et retirent des rayons les livres écrits par les personnalités hostiles au pouvoir chinois », écrit le Bulletin Chine de la Ligue des droits de l'Homme.

Et demain ? Des rassemblements de protestation sous diverses formes se poursuivent en dépit de cette loi. Comment ne pas voir, dans des conditions certes plus difficiles, cette volonté de résister de la jeunesse – on voit toujours ces mains tendues les cinq doigts écartés pour dire « Cinq revendications, pas une de moins » ? Comment pourrait-on sous-estimer le changement radical et soudain qui s'est opéré au sein de la classe ouvrière, avec la constitution d'une centaine de syndicats, formés en quelques mois au cours des manifestations et pour certains au cours de grèves ? On lira au verso comment le nouveau syndicat des personnels hospitaliers s'est enrichi de 18000 adhérents en deux mois, un appel à une grève de cinq jours à la clé !

La question de la défense des libertés démocratiques est profondément liée à la capacité des travailleurs de s'organiser indépendamment du pouvoir. Les dirigeants du Parti communiste chinois le savent bien, qui ont massacré à coups de tanks et de mitrailleuses le mouvement révolutionnaire de 1989 quand les travailleurs ont commencé à entrer en scène de façon organisée... Un syndicat aux ordres est alors indispensable : « *Vous savez, nous, responsables syndicaux, devons garder à l'esprit que nous sommes sous la direction du Parti et devons écouter les ordres du Parti* », rappelle cette responsable (voir au verso « *Que peut un syndicat aux ordres ?* »).

Des dizaines de millions sans travail et « *ça pourrait durer un ou deux ans si rien d'autre de grave n'arrive* », dit un universitaire (« Caixin », 4 juillet). Une enquête de la plus grande agence chinoise de recrutement en ligne projette des chiffres effrayants : un employé sur trois a été licencié depuis janvier et 80% des salariés ont été touchés par

la crise, soit des centaines de millions de travailleurs (voir le détail au verso) !

La crise à l'échelle de la planète s'est trouvée profondément aggravée par la pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement, mais il faut constater que le chômage autour de 6% dans le pays n'a toujours pas baissé. « *Où sont les commandes ?* », questionnait un universitaire. La guerre commerciale engagée au printemps 2018 par Washington se double désormais d'une tentative d'étranglement du pays par des interdictions américaines d'importations, une campagne internationale de boycott des technologies chinoises (5G), mais il faut constater que les mesures annoncées par le Premier ministre Li Keqiang n'ont pas renversé la situation dramatique du pays.

Et même les difficultés qu'affrontent les ouvriers à propos de leurs salaires impayés subsistent malgré la loi : le Règlement sur la garantie du paiement des salaires des travailleurs migrants a été adopté le 4 décembre 2019 et est entré en vigueur le 1er mai dernier, tout un symbole ! Or, comme partout ailleurs, à Jinan, la capitale provinciale du Shandong, par exemple, le patron d'un chantier devait plus de 1 million de yuans d'arriérés de salaire à quelque 70 ouvriers du bâtiment (Ndlr: près d'un an de salaire chacun). D'où la reprise des mouvements de protestation et grèves (voir au verso)... Mais il est à noter que, sur les réseaux sociaux, ces ouvriers ont fait remarquer que cela pose un vrai problème de société : le gouvernement promet, mais ne fait rien par la suite...

Au lecteur. « *La Lettre* » sera en congé au mois d'août. Les abonnés retrouveront la prochaine édition en principe dans leur boîte aux lettres, elle paraîtra dans les premiers jours de septembre. Quant aux lecteurs qui ont découvert « *La Lettre* » grâce aux envois par mail, nous les invitons à s'abonner et, s'ils le peuvent, à manifester leur soutien financier à la Commission car la solidarité avec les défenseurs des droits ouvriers et des libertés démocratiques en Chine va connaître des temps plus difficiles et nécessiter davantage de moyens

En Chine, un employé sur trois a été licencié depuis janvier ! C'est aussi dans ces secteurs que les grèves ont repris...

C'est ce que « China Labour Bulletin », l'association de défense des droits ouvriers basée à Hong Kong, révélait le 24 juin à partir d'une étude réalisée par la grande agence de recrutement Zhaopin une semaine auparavant. Voici des extraits de l'article

Seuls 20% des répondants à l'enquête ont déclaré qu'ils n'avaient pas été touchés par la pandémie jusqu'à présent. L'enquête, même si son champ est limité, jette un doute supplémentaire sur les chiffres officiels du chômage, annoncé sans changement à 6%. Il est important de noter que ce sont les travailleurs des secteurs des services, de l'éducation et des transports qui sont le plus touchés dans l'enquête de Zhaopin, mais aussi ceux qui représentent l'essentiel des manifestations collectives sur la carte des grèves recensées par « China Labour Bulletin » depuis le début de l'année.

Dans l'enquête de Zhaopin, 31% des personnes interrogées ont déclaré avoir subi un licenciement, 37% des réductions de salaire, 21% des suppressions de salaires et 28% des retards de versement des salaires. Les travailleurs âgés avaient plus de risques d'être licenciés, tandis que les jeunes risquaient davantage de subir des réductions de salaire. Environ 40% des 40-à-50-ans ont déclaré qu'ils avaient été « optimisés » et

38% des moins-de-30-ans avaient subi des réductions de salaire. On trouvait quelques points positifs sur le marché de l'emploi des employés dans la vente au détail en ligne, les services d'éducation en ligne et la diffusion de l'information. Cependant, la carte des grèves suggère que ces secteurs ont également connu les arriérés et les réductions de salaire. Le 5 mai, par exemple, des auteurs en ligne sous contrat avec Littérature chinoise ont organisé une grève pour de nouveaux accords contractuels et le 15 mai, des travailleurs d'une école anglaise de Shenzhen ont organisé une manifestation contre les arriérés de salaire. Plus récemment, le 16 juin, un différend concernant les arriérés de salaire a eu lieu dans une compagnie des arts du spectacle du Liaoning, suivi le 18 juin par une manifestation du personnel d'une auto-école à Guangzhou. Jusqu'à présent cette année, 52% des mouvements de protestation recensés sur notre carte des grèves ont eu lieu dans les secteurs des services, de l'éducation et des transports,

le secteur manufacturier ne représentant que 15% des protestations des travailleurs. Les employés de ces petites entreprises n'ont généralement pas de représentation syndicale et n'ont donc guère d'autre choix que d'organiser des manifestations collectives pour exprimer leurs doléances. S'ils s'adressent au syndicat du district pour obtenir de l'aide, ils seront très probablement renvoyés au département du travail local ou à l'inspection du travail. Le syndicat officiel semble être complètement déconnecté des besoins des employés, en particulier des jeunes travailleurs qui doivent de plus en plus chercher un emploi à temps partiel et flexible dans différentes entreprises ou dans différentes professions pour gagner leur vie. L'enquête de Zhaopin a noté que plus d'un tiers des employés des petites entreprises avaient vécu ce que l'on appelle la « vie en morceaux », où les gens exercent plusieurs métiers telles qu'avocat-écrivain-conférencier-coach d'écriture, par exemple.

A Hong Kong, le tout nouveau syndicat des personnels hospitaliers appelle à la grève !

Voici la dernière partie de la publication d'extraits des chroniques du quotidien hongkongais « South China Morning Post » sur la constitution de nouveaux syndicats au cours des manifestations de 2019-2020. En pleine épidémie de Covid-19, une grève est décidée pour contraindre le gouvernement de Carrie Lam à prendre des mesures efficaces de protection de la population...

« En première ligne de cette nouvelle bataille se trouvaient les agents de santé de la ville, qui s'inquiétaient de la proximité de Hong Kong avec la Chine continentale, où l'épidémie était vraisemblablement née. Février 2020 a vu la plus grande grève des agents de santé de la ville jamais enregistrée, organisée par l'Alliance des employés des hôpitaux qui venait de se constituer en décembre 2019. Les dirigeants de l'Alliance avaient été au

premier rang des manifestations de l'été. À la suite de leur appel à la grève, 9 000 membres du personnel hospitalier ont quitté leur poste pendant cinq jours après que le gouvernement avait refusé de fermer complètement la frontière de Hong Kong avec le continent.

Le nombre de membres du nouveau syndicat a grimpé en deux mois pour atteindre plus de 18000 adhérents, soit 22,5% des 80000 employés des Hôpitaux publics, qui gère tous les hôpitaux et cliniques publics, deuxième employeur derrière l'administration gouvernementale. La direction a fustigé cette initiative syndicale, affirmant qu'elle avait gravement perturbé les services des urgences et mis les patients en danger. Au milieu de la grève, Ian Cheung Tsz-fung, un directeur général, a déclaré que 3100 infirmières et 300 médecins étaient absents de leur poste. (...) La cheffe du gouvernement

Lam, qui a refusé de rencontrer les dirigeants syndicaux, a déclaré que l'action « extrême » des grévistes ne forcerait pas la main du gouvernement. Au milieu de la grève, cependant, elle a annoncé la fermeture de quatre postes frontaliers supplémentaires, mais n'a pas répondu aux demandes de fermer toute la frontière.

On craint des représailles contre ceux qui se sont mis en grève. Deux associations de médecins – l'Association des médecins des Hôpitaux publics et le Syndicat des médecins urgentistes – ont soutenu le nouveau syndicat et ont exhorté la direction des Hôpitaux publics à respecter le droit des travailleurs à faire grève, même si leurs propres membres ne se sont pas joints à l'action. « Si un collègue est victime d'un traitement déraisonnable, nous répondrons dans l'unité et four-nirons notre soutien, juridique ou autre », ont-ils déclaré dans un communiqué.

Que peut un syndicat aux ordres ?

Dans l'agglomération de Xinyang, dans la province centrale du Henan, les quelque 6 millions d'habitants ont eu à connaître de deux accidents du travail en mars et avril : sept mineurs ont trouvé la mort dans l'inondation d'une mine et un ouvrier du bâtiment a été victime d'une chute mortelle sur un chantier. A cette occasion, « China Labour Bulletin » a interrogé une responsable du syndicat officiel ACFTU local sur le rôle du syndicat dans la sécurité au travail.

« Vous savez, nous, responsables syndicaux, devons garder à l'esprit que nous sommes sous la direction du Parti et devons écouter les ordres du Parti et suivre leur exemple dans les enquêtes sur les accidents. Nous n'avons aucune autorité pour nous rendre sur les lieux de l'accident, nous ne pouvons qu'écouter les ordres du comité de Parti et de sa commission pour la sécurité. »

Elle précise : « Notre rôle dans les enquêtes sur les accidents est défini dans la loi sur les syndicats. Mais nous n'avons aucun pouvoir réel pour arbitrer ou prendre les décisions finales. Non, nous n'avons pas un tel pouvoir... Pour dire les choses franchement, le syndicat n'a aucun pouvoir ni autorité. Nous ne pouvons qu'essayer de défendre au mieux les intérêts des travailleurs concernés, de protéger leurs droits autant que possible. Mais nous n'avons pas le dernier mot à ce sujet. Même si nous voulons agir positivement, nous ne pouvons rien garantir. Les responsables syndicaux ne peuvent pas prendre le pas sur les responsables du gouvernement local. Le syndicat est trop faible. »

(Source : « China Labour Bulletin », 14 juillet)